



# **Suggestion financement des CCAE Entente de financement 2013-2017**

**Réalisé par**  
**L'Association des Conseillers en Agroenvironnement du Québec**  
Mai 2012

L'Association des Conseillers en Agroenvironnement du Québec (ACAQ) représente les intérêts des agronomes, techniciens et autres professionnels agricoles qui travaillent au sein des clubs conseils en agroenvironnement (CCAÉ). L'ACAQ et ses membres ont à cœur l'amélioration et le maintien de la qualité de l'environnement en milieu agricole. La proposition d'entente de financement présentée dans ce document a donc comme principal objectif de s'assurer que les argents investis en agroenvironnement par les gouvernements soient efficacement utilisés et aient un impact réel sur la qualité de l'environnement en milieu agricole au Québec. Ce document contient des suggestions de financement des CCAÉ pour la prochaine entente couvrant la période de 2013-2018.

La base des avancées en agroenvironnement au Québec repose en grande partie sur le lien de confiance qui s'établit entre un conseiller et un producteur agricole. Pour que ce lien de confiance puisse naître et se développer, il faut que le conseiller soit présent sur la ferme de son client. Cela permet au conseiller de mieux connaître l'entreprise pour laquelle il offre ses services et permet à ce dernier de saisir les problématiques de la ferme et ainsi d'offrir des conseils adaptés aux réalités de chaque entreprise.

La nouvelle entente de financement des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) devra permettre au conseiller d'être le plus présent possible sur les fermes de ses entreprises membres. Le livrable, exigé pour fin de financement, devra être utile aux producteurs agricoles accompagnés et le temps consacré à la réalisation de ce livrable devra être réduit au minimum. Le financement des CCAÉ devra être majoré afin d'offrir des conditions d'emploi compétitives et ainsi, améliorer le taux de rétention des employés au sein des CCAÉ.

La nouvelle entente devra aussi inclure la reconduction et bonification de l'aide financière pour les services en géomatique, en ingénierie, en soutien administratif ainsi que pour le rayonnement agroenvironnemental. Le maintien des aides financières est souhaitable afin d'assurer le bon développement de ces services qui sont indispensables en agroenvironnement. Ces services sont pour la plupart très complexes à mettre sur pied, leur implantation au sein des CCAÉ est très récente.

Finalement, le financement des services-conseils en agroenvironnement devra passer par la formule de groupe. Afin de faire des gains agroenvironnementaux intéressants, le regroupement des producteurs agricoles d'un même territoire au sein d'un même CCAÉ est un atout. La formule de groupe permet d'aller au-delà de l'accompagnement individuel, car elle permet au conseiller de prendre connaissance des problématiques de l'ensemble d'une zone agricole. Des projets d'amélioration plus globaux peuvent par la suite être mis en branle par les CCAÉ.

## 1. Explication du nouveau livrable et modalités de financement.

### 1.1 Explication nouveau livrable.

Le livrable de la dernière entente de financement, le PAA, était trop étoffé pour le rendre efficace, soit par la longueur, le nombre et l'impertinence de plusieurs questions. Pour cibler une problématique à la ferme, le producteur et son conseiller doivent maximiser et optimiser le temps disponible sur l'entreprise.

Les conseillers des CCAE colligent déjà plusieurs informations sur les fermes membres. Ces informations recueillies servent à la réalisation de documents réglementaires (PAEF, Bilan P) ainsi que de documents réalisés sur demande et subventionnés à la pièce (Diagnostic spécialisé d'érosion et pesticide).

Afin de maximiser le temps de travail des conseillers et d'éliminer la répétition de saisies de données, le nouveau livrable proposé serait un plan d'action construit à partir des informations recueillies par le conseiller lors de visites à la ferme et lors de la rédaction des documents présentés précédemment. Le plan d'action serait articulé autour des 6 axes d'intervention des CCAE. Le plan d'action ne devrait comprendre que les informations suivantes : problématiques rencontrées, recommandations d'actions, échéancier, suivi des actions.

Plus précisément, le plan d'action permettrait aux conseillers d'offrir un bon service d'accompagnement en agroenvironnement en effectuant des visites régulières à la ferme chaque année. Durant ces visites, les producteurs recevraient des services agroenvironnementaux selon leur besoin (voir liste de services offerts par les clubs-conseils en annexe). Les services dont le producteur aura besoin seraient déterminés à l'avance. Comme expliqué précédemment, le conseiller en agroenvironnement d'une exploitation agricole réalise annuellement le PAEF de l'entreprise ainsi que son suivi, en plus du bilan phosphore. Lors de la remise du PAEF au producteur agricole en début de saison, il serait donc cohérent et approprié que le conseiller cible conjointement avec son client les points de l'entreprise qui pourraient être améliorés. En suggérant des suivis agroenvironnementaux appropriés pour les besoins de l'entreprise, le conseiller compléterait le plan d'action de l'entreprise. Ce plan d'action serait la base du financement des CCAE.

La réalisation du livrable *Plan d'action* permettrait aux conseillers de mieux suivre l'évolution agroenvironnementale des entreprises agricoles qu'ils accompagnent. Avec cette vision plus large des entreprises et de leurs régions agricoles, les conseillers agroenvironnementaux pourraient alors développer des projets individuels et collectifs tels que projet de gestion de l'eau par bassin versant, projet Prime-vert (volet 10.1), projet de préservation de la biodiversité, etc. Ces projets favoriseraient une approche globale de l'entreprise et du territoire afin de régler les problèmes de pollution diffuse en milieu agricole.

## 1.2 Modalités de financement

Selon l'institut de la statistique du Canada, l'indice des prix à la consommation serait de 9 % pour les cinq dernières années. Les CCAE n'ont pas reçu une telle augmentation par les subventions pour les services rendus. La plupart des CCAE ont fait des augmentations de frais auprès des entreprises membres pour ajuster ce manque à gagner. Afin d'assurer la qualité de services agroenvironnementaux, pour les cinq années couvertes par la nouvelle entente 2013-2018, les montants par entreprise investis par les ministères ainsi que par les producteurs devraient être majorés d'au moins 9 %. Il serait aussi intéressant que les ministères se penchent sur les augmentations du coût de la vie sur les années à venir que couvrira l'entente afin de faire des ajustements encore plus réalistes.

Dans le modèle proposé, le financement proviendrait de trois sources : le producteur agricole membre, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

La cotisation annuelle payée par le producteur permettrait la réalisation des documents réglementaires (PAEF, Bilan P). Le gouvernement fédéral et provincial paieraient quant à eux pour le livrable *Plan d'action* ainsi que pour sa mise en place et le suivi terrain.

Le tableau 1 présente un exemple de mode de calcul du financement de l'aide demandée au gouvernement fédéral pour l'approche durable et la réalisation du livrable *Plan d'action*.

**Tableau 1. Base de calcul financement livrable**

Item	Quantité par visite	Nombre de répétitions/an	Coût unitaire	Total (\$)
Kilométrage (km)	50	6	0.45 \$/km	135
Déplacements (hre)	0.75	6	70 \$/hre	315
Visite (hre)	1.50	6	70 \$/hre	630
Mise à jour plan d'action (hre)	1.5	1	70 \$/hre	105
Suivi plan d'action (hre)	1.5	1	70 \$/hre	105
<b>Total</b>				<b>1290</b>

Les aides financières accordées aux entreprises agricoles par les gouvernements pour l'accompagnement agroenvironnemental devraient totaliser au moins 1290 \$ par entreprise. Ces montants sont les montants de 575 \$ (provincial) et 600 \$ (fédéral) majorés de près de 9 %. Il faut préciser que le temps et/ou kilométrage par item peuvent varier, mais que le temps à investir sur une entreprise, point de vue terrain, ne doit pas être vu à la baisse pour atteindre les objectifs déjà mentionnés. D'autre part, les entreprises agricoles ne se situent pas toutes à 25 kilomètres du bureau du CCAE par contre, selon les suivis à la ferme nécessaires, certaines visites peuvent être jumelées pour ainsi réduire les déplacements. Au besoin et selon la saison, les actions pourraient varier afin que les services offerts par les conseillers s'adaptent à la réalité. Par exemple, une nouvelle maladie de culture ou un nouveau cas de résistance de mauvaise herbe

pourraient bénéficier d'un suivi n'ayant pas nécessairement été ciblé au plan d'action. Le suivi du plan d'action servirait à faire le compte rendu de l'année et inclurait ces modifications.

Au final, le producteur paierait pour son PAEF et bilan phosphore et recevrait un suivi agroenvironnemental adapté à ses besoins. De cette façon, les actions concrètes seraient favorisées ainsi que le travail terrain. Par le fait même, les ressources humaines travaillant au sein des CCAE seraient utilisées plus efficacement en évitant de redoubler la saisie d'information comme c'est le cas présentement par le PAA. Les entreprises pourraient aussi demander des services hors subvention à leur conseiller selon leur besoin et selon l'offre de services du CCAE. Ces services seraient payés par les entreprises.

Pour ce qui est des services collectifs, ceux-ci seraient reconnus comme du rayonnement agroenvironnemental. À l'heure actuelle, les conseillers des clubs conseils font partie des intervenants connaissant le plus leur territoire agricole. Ils connaissent les enjeux locaux; déviation d'un cours d'eau, présence de mauvaise herbe envahissante, présence de zone inondable récurrente, potentiel agricole pour différentes cultures, etc. Pour ces raisons, la présence des conseillers sur plusieurs comités est très appréciée par les intervenants locaux. L'allocation de ces montants ne devrait plus être laissée au bon jugement des intervenants locaux du MAPAQ puisque cela aurait comme effet de créer une iniquité entre les CCAE comme c'est le cas actuellement. L'organisation de journée de champ et de formation pour les producteurs agricoles serait aussi admissible au financement par le biais du rayonnement agroenvironnemental. Ces journées sont en quelque sorte la base du regroupement; c'est en créant un sentiment d'appartenance entre les producteurs et les conseillers que les changements peuvent s'effectuer. En partageant ses expériences sur une problématique donnée, un producteur pourra lui-même convaincre plusieurs producteurs à amorcer un changement. Les avancées agroenvironnementales réalisées à ce jour par les CCAE reposent entre autre sur l'effet de groupe. C'est pour cette raison que les montants alloués aux CCAE par le rayonnement agroenvironnemental devraient être majorés, voir doublés.

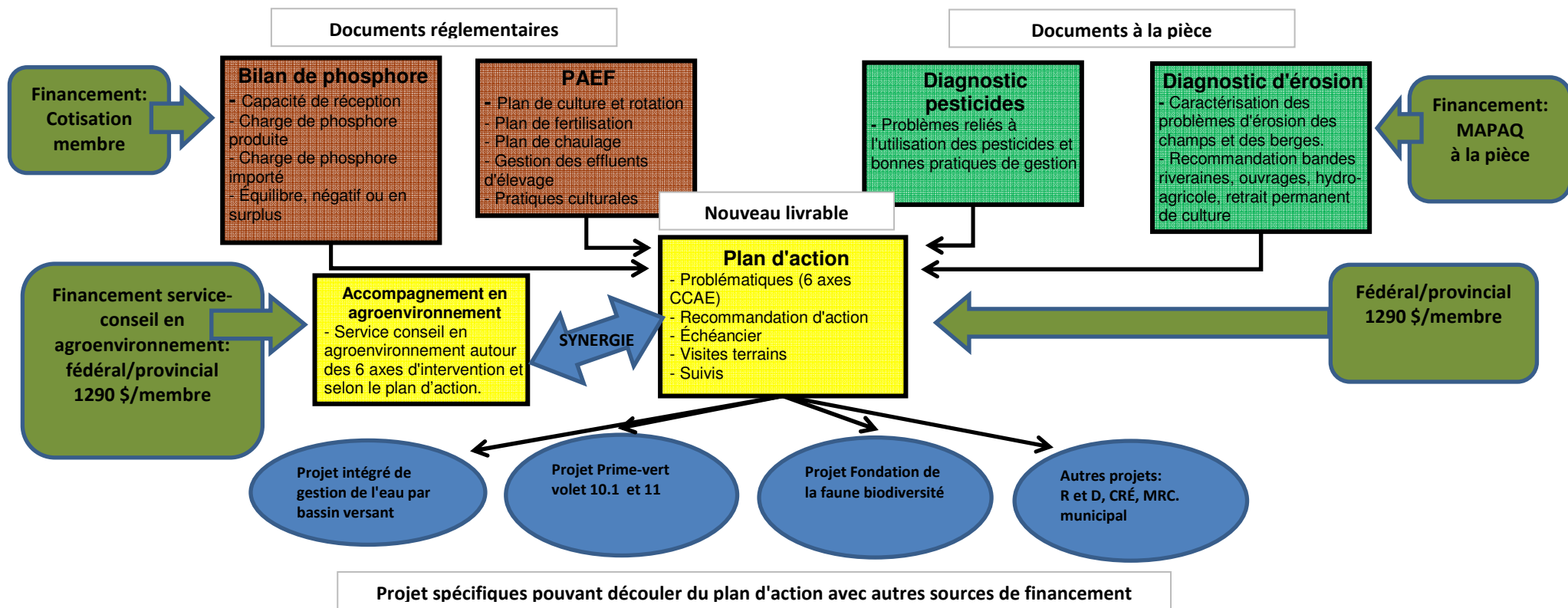
Les conseillers des CCAE représentent la première ligne d'intervenant en agroenvironnement, jusqu'à tout récemment, la deuxième ligne était en quelque sorte assurée par les intervenants du MAPAQ qui avaient pour la plupart eux-mêmes déjà travaillé en première ligne. Actuellement cette deuxième ligne disparaît ce qui rend les services agroenvironnementaux moins efficaces. Les conseillers d'expérience des CCAE possédant une expertise dans un domaine particulier devraient être incités à partager leurs connaissances avec leurs collègues. Ce nouveau volet de financement permettrait de regrouper quelques intervenants d'expérience sur un même sujet pour ainsi centraliser l'information rapidement et la partager avec les autres. Ainsi, un service encore plus efficace pourrait être offert aux producteurs agricoles et par le fait même, cette façon de faire outillerait mieux les conseillers à faire face à différentes interrogations ou difficultés.

Dans ce sens, un service de deuxième ligne en phytoprotection était jusqu'à tout récemment offert par des conseillers chevronnés dans le domaine. Un service à peu de

frais. On rapporte qu'il en coûtait moins de 50 000\$ par année et ce service a permis à des centaines de conseillers, entre autre, de recommander des produits comportant moins de risques sur la santé et l'environnement, de calibrer des appareils de pulvérisation afin de mieux utiliser les produits phytosanitaires, de réaliser des diagnostics d'entreprise sur l'utilisation des pesticides, d'encadrer les producteurs dans l'essai de doses réduites. L'utilisation des pesticides en milieu agricole est un enjeu qui sera sans aucun doute au cœur des débats dans les cinq prochaines années. Les conseillers des CCAE appuyés par leurs collègues expérimentés sont en mesure d'y travailler. Le gouvernement devrait saisir l'opportunité dès maintenant et financer ce service non-lié de deuxième ligne en phytoprotection afin de réduire les dommages reliés à une mauvaise utilisation de ces produits.

La figure 1 présente de façon schématique le nouveau livrable dans l'environnement des services-conseils actuels ainsi que ses modes de financement.

Figure 1. Schéma nouvelle entente de financement des CCAE





En résumé, les conseillers des CCAE sont au cœur des enjeux agroenvironnementaux actuels et futurs. La formule en place est très efficace et doit être soutenue par les ministères de l'agriculture. En adoptant ce modèle de service-conseil agricole non-lié il y a maintenant près de 20 ans, le Québec et le Canada ont fait preuve d'une grande vision vers l'avenir. L'agriculture de demain ne doit pas être compromise par celle d'aujourd'hui. Pour y arriver, ni le ministère, ni les producteurs agricoles pourront agir seuls. Les conseillers des CCAE devront faire partie de l'équation et pour cela, ils devront en avoir les moyens. Une entente de financement répondant aux conditions présentées précédemment le permettrait.

L'Association des Conseillers en Agroenvironnement du Québec

Valérie Bouthillier-Grenier, agronome  
Présidente, Association des conseillers en agroenvironnement du Québec

## **Annexe I**

### **Services offerts par les CCAE**

#### **Amélioration de la gestion des fertilisants**

- Plan de fertilisation
- Plan de chaulage
- Bilan alimentaire
- Bilan minéral
- Bilan humique
- Caractérisation des effluents d'élevage
- Calibration d'épandeur
- Échantillonnage de sol
- Recommandation de stratégie de fertilisation pour sol sursaturé en phosphore
- Parcelle d'essai de fertilisation à la ferme
- Vérification des carences
- Test de nitrate
- Test foliaire d'éléments fertilisants
- Gestion des amas au champ
- Réduction du phosphore à la source
- Vérification des ouvrages de stockage

#### **Réduction de l'utilisation des pesticides**

- Réglage de pulvérisateur
- Recommandation technique de désherbage mécanique
- Dépistage mauvaises herbes, insectes et maladies
- Plan de réduction de l'utilisation des pesticides
- Diagnostic spécialisé pesticides
- Parcelle d'essai en phytoprotection à la ferme
- Recommandation de traitement de semence

#### **Adoption de pratiques culturelles de conservation**

- Plan de rotation des cultures
- Profil de sol
- Analyses physiques des sols
- Cartographie des sols
- Diagnostic de drainage
- Plan de drainage
- Diagnostic de compaction
- Diagnostic de problèmes de croissance
- Technique de travail réduit et semis direct
- Relevé topographique et aménagement de surface
- Traitement de données de rendement
- Aide à l'aménagement d'ouvrage hydro-agricole
- Diagnostic d'érosion des champs
- Soutien à la transition vers l'agriculture de précision

### **Aménagement et protection des cours d'eau**

Caractérisation des cours d'eau  
Diagnostic d'érosion des cours d'eau  
Plan d'aménagement de bandes riveraines

### **Préservation et amélioration de la biodiversité**

Caractérisation faunique et floristique des fermes  
Aide à l'aménagement de corridor vert  
Aide à l'aménagement d'habitats fauniques  
Plan d'aménagement d'implantation de haies brise-vent  
Essais de nouvelles cultures

### **Développement des énergies durables et renouvelables**

Projet de R et D pour remplacement des combustibles fossiles à la ferme  
Accompagnement pour transition vers l'utilisation de l'énergie renouvelable